



Mairie  
65130 Capvern

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Juin 2016 à 20 heures 30.

\*\*\*\*\*

**PRESENTS:** MM. DASTUGUE ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. DURANCET J. BROUCA CABARRECQ C. ALONSO T. ROTGÉ C. PARROU M. PEYROUZELLE M. CABANAC V.G.

**PROCURATIONS:** KATZ M (ZANON M) FORNER M (ROTGÉ C) CHAUVET G (CABANAC V)

**Secrétaire de séance :** Chantal ROTGÉ

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « TARDES CYCLISTE COMPÉTITION »**

L'association « Tarbes cycliste Compétition » organise à l'occasion de la fête de la St Pierre à Capvern le samedi 2 juillet, une épreuve sur la route pour les séniors, minimes et cadets. Elle demande à la Commune le versement d'une subvention. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une somme de 300€.

Pour : 15

### **FUSION DES COMMUNAUTÉS DES COMMUNES DES BARONNIES, DE NESTE BARONNIES ET DU PLATEAU DE LANNEMEZAN ET DES BAÏSES**

Madame la Préfet des Hautes-Pyrénées a notifié un arrêté proposant un projet de périmètre de la Communauté de Communes avec la fusion des Communautés de Communes des Baronnie, de Neste Baronnie et du Plateau de Lannemezan et des Baïses préexistantes.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans le délai imparti de consultation sur ce périmètre, le nom de l'EPCI et son siège social.

Le Comité de Pilotage regroupant les représentants des trois Communautés de Communes a proposé que le nom de la Communauté de Communes soit « Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan » et que des déclinaisons des noms de territoires Nestes-Baronnie-Baïses soit reprises dans les supports de communication et le logo de la nouvelle entité.

Ce Comité a également proposé que l'adresse du siège social soit en Mairie de Lannemezan – 01 place de la république – 65300 LANNEMEZAN, tout en précisant que l'exercice des services serait réparti dans les locaux occupés par les Communautés de Communes actuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les décisions suivantes :

⇒Vote contre le projet de périmètre notifié par arrêté de Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées le 1<sup>er</sup> Avril 2016, conformément à la position et aux arguments développés par délibération du Conseil Municipal du 24 Novembre 2015.

Contre : 14 Abstention : 1

⇒Compte tenu de la position majoritaire que se dessine sur ce projet à l'échelle du territoire élargi et de la nécessité de mener un dialogue qui serve les intérêts réciproques, le Conseil Municipal demande que la décision finale soit reportée au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et que les principes suivants soient entendus dans les choix futurs :

1-Principe d'équité fiscale et de juste contribution des contribuables dans l'exercice des compétences communautaires,

2-Principe de co-construction et de participation active des élus locaux dans les décisions et orientations de la communauté de Communes, indissociable avec une juste information des citoyens,

3-Principe de comptabilité avec les orientations politiques qui avaient été fixées dans le schéma de mutualisation de la CCNB,

4-Principe d'exercice des compétences dans le cadre d'un service public de proximité,

5-Principe de solidarité entre tous les territoires,

⇒Vote pour le nom « Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan, Neste Baronnie et Baïses »,

Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0

⇒Vote pour que le siège de l'EPCI soit au -01 Route d'Espagne 65250 LA BARTHE DE NESTE

Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0

### **LANCEMENT DE LA CONSULTATION « ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES EN MATÉRIELS SCOLAIRES »**

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Langevin Wallon de Capvern, il a été programmé le changement du mobilier scolaire afin de répondre aux normes Accessibilité. Compte tenu des montants, il convient de lancer une consultation en procédure adaptée.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer cet appel d'offre de fournitures et équipement scolaires.

Pour : 15

### **LANCEMENT DE LA CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE « RÉNOVATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LANGEVIN WALLON »**

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Langevin Wallon de Capvern, il convient de procéder à une consultation en procédure adaptée pour le choix de la Maitrise d'œuvre qui accompagnera la commune dans la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer cet appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

Pour : 15

## **ZONE 30- PLAN DE FINANCEMENT**

En Janvier 2016, Monsieur le Maire présentait au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet d'aménagement de sécurité dans la traverse du bourg et faisait état des différents éléments de l'opération à savoir :

Une zone 30 s'étendant de la rue du XI novembre à partir de l'église jusqu'à la boulangerie rue du 8 mai ; de la sortie de la pharmacie côté rue de l'Egalité et après le virage de la salle polyvalente rue du 14 juillet.

L'estimation financière de l'opération s'élève à 40 152.00€. Au regard des financements déjà accordés et du taux maximum de co-financements publics, il convient de redéfinir le plan de financement initialement validé en janvier 2016 comme suit :

	<b>Montant H.T.</b>	<b>%</b>
<b>D.E.T.R.</b>	7 022.40	17.50
<b>C.D. 65 - F.A.R.</b>	16 000.00	39.85
<b>Amende de Police</b>	5 084.00	12.65
<b>Commune</b>	12 045.60	30
Total	40 152.00	100

Pour : 15

## **MOTION CONTRE LA LOI TRAVAIL**

Depuis près de 3 mois notre pays, notre département, vivent au rythme des manifestations de rues, de grèves, des blocages, des nuits debout, les citoyens, les syndicalistes, le monde du travail rejettent massivement malgré les désagréments causés par les actions, la « Loi travail » concocté par le gouvernement et dicté par le MEDEF et Bruxelles.

La détermination des organisations syndicales ne faillit pas, car cette loi déstructure totalement le droit du travail qui fût gagné par des dizaines d'années de lutte.

La sémantique et l'esprit du code du travail et des garanties collectives, consistent à protéger les salariés de la violence économique du capitalisme.

Ce ne sera plus le cas si la loi est adoptée en seconde lecture à l'assemblée grâce au 49.3 car ce gouvernement n'a plus de majorité.

Le texte qui est combattu, est dangereux et va bouleverser la vie de milliers de salariés du privé et demain du public.

L'inversion des normes mettra à bas les conventions collectives en permettant les signatures d'accords locaux entreprise par entreprise, on imagine bien le chantage des employeurs et les pressions qu'ils exerceront localement au nom « de la compétitivité, de l'emploi, des profits à rétablir ».

La majoration des heures supplémentaires disparaît avec une seule possibilité, un paiement majoré à 10% ou des récupérations.

Adieu les majorations à 25, 50, 100% et quid des embauches ?

Si les organisations syndicales décidaient de résister localement à ces chantages alors l'employeur userait du référendum dans l'entreprise contre l'avis des organisations majoritaires.

La loi travail constitue donc une régression sans précédent qu'il faut combattre et dont les élus municipaux, le Conseil ne peuvent approuver ni le fond ni la forme. Cette forme qui constitue une véritable oukase car le gouvernement a imposé sa loi sans aucune négociation préalable avec les organisations syndicales.

Ce gouvernement qui a agi de la sorte avec la loi Notre en fracassant le bloc communal, par des regroupements, fusions, acquisitions des plus gros sur les plus petits. Tout ceci au détriment des besoins des populations en piétinant l'intérêt général avec des arrangements entre amis au mépris de la démocratie. Observons les premières réunions des commissions, ou sont nos services publics ? nos démarches vertueuses ? notre voix et par la même celles des citoyens ?

En fait, la loi travail comme la loi Notre, n'ont qu'un objectif, récupérer encore davantage la source de nos impôts détenue par les collectivités territoriales soit 120 Milliards en 5 ans, récupérer les acquis sociaux en rémunérant toujours moins les salariés pour les seuls appétits de la finance et de la prédation insatiable de quelques uns.

Nous appelons à amplifier et à participer aux mouvements sociaux contre la loi travail, et à refuser le schéma mortifère de la loi Notre en imposant, avec la population, le respect de nos services publics et la satisfaction des besoins des habitants.

Pour : 13      Abstention : 2

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h.25

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.